

# PROJET ÉOLIEN DES SCEAUX



*Photomontage : depuis l'entrée ouest de Fresnoy-Folny, depuis la D149. Source : Ater environnement.*

## Édito

**CHLOE DURNERIN**

**Cheffe du projet éolien des Sceaux**

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai le plaisir de vous communiquer les avancées du projet éolien des Sceaux.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé à la préfecture de Seine-Maritime en mai 2021 pour instruction auprès des services de l'Etat.

Dans ce cadre, les échanges avec la DREAL et les acteurs locaux ont contribué à faire évoluer le projet pour proposer une implantation à 7 éoliennes au lieu de 8, plus respectueuse des enjeux territoriaux notamment écologiques et paysagers.

L'intégralité du dossier a été mis à jour pour l'enquête publique, une nouvelle phase de l'instruction qui vous permettra de donner votre opinion sur le projet éolien des Sceaux et de poser vos éventuelles questions.

N'hésitez pas à me contacter si besoin, mes coordonnées figurent au dos de cette lettre.

**Bonne lecture et à bientôt !**



7

éoliennes  
d'une puissance  
unitaire maximale de  
4,2 MW



2

communes  
d'implantation :  
Wanchy-Capval et  
Londinières



+ DE 50 000  
personnes  
alimentées  
en électricité  
propre en usage  
domestique



# L'instruction du dossier

1

RÉCEPTION DU DOSSIER PAR LA DREAL

**Un inspecteur de l'environnement** de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) prend connaissance du dossier et **coordonne les différents services experts**, sollicités pour examiner le dossier et rendre un avis sur le projet éolien.

2

EXEMPLES DE SERVICES EXPERTS SOLLICITÉS

**Bureau des Paysages et des Sites** : ils veillent à la bonne intégration paysagère des éoliennes dans le paysage en prenant en compte les enjeux et sensibilités du territoire (patrimoine, lieux de vie...).

**Service des Ressources Naturelles (SRN)** : ils s'assurent que le projet éolien ne sera pas préjudiciable pour la faune et la flore environnante.

3

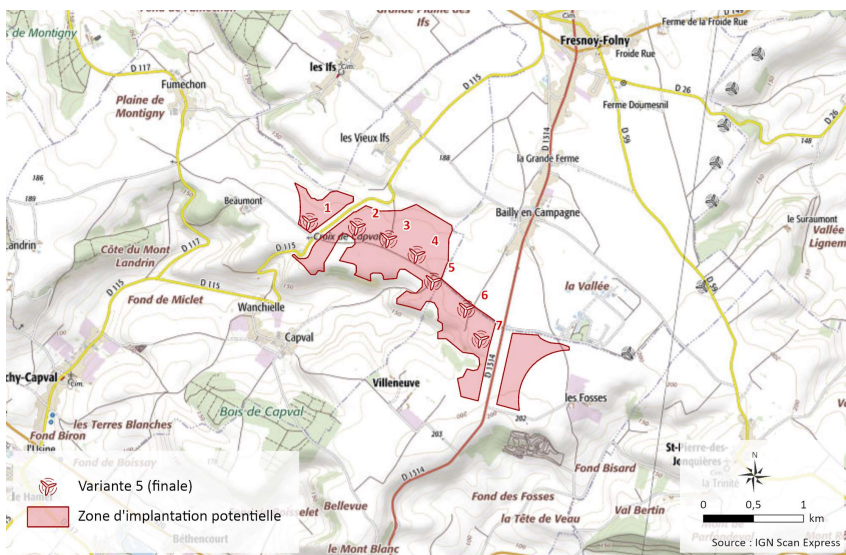
PHASE DE COMPLÉMENT DU DOSSIER

Après instruction du dossier, ces services peuvent demander **des compléments au porteur de projet** afin d'améliorer le dossier.

Lorsque le dossier est jugé complet par l'inspecteur coordinateur, une nouvelle phase de l'instruction commence avec **l'organisation de l'enquête publique par la préfecture**.

## Le passage de 8 à 7 éoliennes

L'instruction a contribué à faire évoluer le projet éolien des Sceaux pour proposer **une implantation à 7 éoliennes au lieu de 8**, plus respectueuse des enjeux écologiques, humains et paysagers.



Localisation des éoliennes du projet des Sceaux (source : EDPR)



7 éoliennes

d'une puissance unitaire maximale de 4,2 MW



156 m de hauteur maximale

en bout de pale



+ de 3 100 tonnes

de CO2 économisées\*

La suppression de l'éolienne 8, initialement située à l'extrémité est de la zone d'implantation potentielle, permet **d'éviter un large secteur d'enjeu ornithologique et chiroptérologique fort**, favorise **un motif éolien plus aéré** et **augmente la distance avec les habitations** du hameau Les fossés de la commune de Londinières.

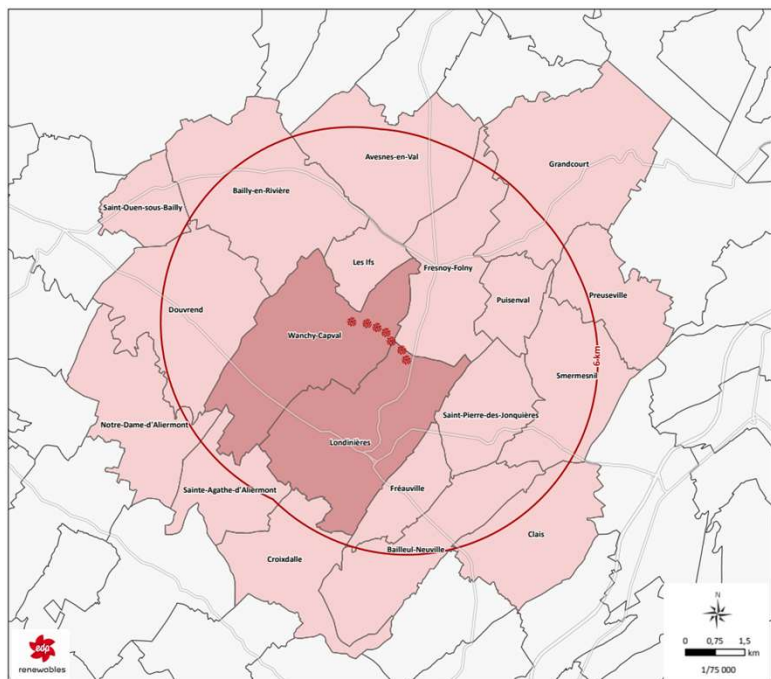
Le retrait de l'éolienne 8 s'accompagne donc d'une diminution significative des impacts tout en garantissant une production annuelle d'environ 59 GWh d'électricité verte, **soit la consommation de plus de 50 000 personnes (plus de 80 % de la population du territoire du pays de Bray)**.

\* 64g/kWh pour le mix énergétique français, 11g/kWh pour l'éolien. Sources : electricitymaps.com, opendata.reseaux-energies.fr

# L'enquête publique, qu'est-ce que c'est ?

L'**enquête publique** est une phase importante de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale puisqu'elle permet à toutes les personnes intéressées **de consulter les pièces du dossier, de poser des questions et de donner son opinion** sur le projet éolien des Sceaux. Cette phase **s'ouvrira le 28 octobre 2022 et durera un mois, jusqu'au 28 novembre 2022.**

Un **commissaire enquêteur**, nommé par le président du tribunal administratif de Rouen, tiendra des permanences ouvertes au public dans les mairies des communes d'implantation du projet, Wanchy-Capval et Londinières et sollicitera tous les riverains des communes se situant dans un rayon de 6 kilomètres autour des éoliennes pour donner son avis sur le projet.



Communes concernées par l'enquête publique. Source : EDPR.

## DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES TENUES PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

- **Vendredi 28 octobre 2022** de 9h00 à 12h00 en mairie de Wanchy-Capval (ouverture)
- **Samedi 5 novembre 2022** de 9h00 à 12h00 en mairie de Londinières
- **Mardi 8 novembre 2022** de 9h00 à 12h00 en mairie de Londinières
- **Mardi 22 novembre 2022** de 14h00 à 17h00 en mairie de Wanchy-Capval
- **Lundi 28 novembre 2022** de 14h00 à 17h00 en mairie de Wanchy-Capval (clôture)

# Comment s'informer avant de donner son avis ?



## SITE INTERNET

En consultant **le site internet du projet éolien des Sceaux** : [Sceaux – Parc éoliens EDPR – Sceaux \(parc-eolien-sceaux.fr\)](https://www.sceaux-parc-eoliens-edpr.com). Vous trouverez les informations clés du projet et divers documents d'information à télécharger.



## LECTURE DU DOSSIER

En consultant **le dossier de demande d'autorisation environnementale**, disponible dans les mairies de Wanchy-Capval et Londinières sous format papier, ou sur le site internet de la préfecture de Seine-Maritime, sous format numérique.



## NOUS CONTACTER

En contactant par mail ou par téléphone **les équipes d'EDPR** qui sont disponibles pour répondre à vos interrogations. Mon contact figure au dos de cette lettre.

# Donner son avis sur le projet éolien des Sceaux

## Plusieurs possibilités :

- **sur le registre d'avis tenu par le Commissaire enquêteur** lors des permanences ouvertes au public dans les mairies de Wanchy-Capval et Londinières ;
- **par voie postale** à l'attention du Commissaire enquêteur à l'adresse des mairies de Wanchy-Capval et Londinières ;
- **par voie numérique** à l'adresse mail du commissaire enquêteur ou sur la plateforme numérique dédiée à l'enquête publique.



Toutes les informations relatives au déroulement de l'enquête publique du projet des Sceaux seront consultables dans les mairies de Wanchy-Capval et Londinières pendant toute la durée de l'enquête publique.

## Et après l'enquête publique ?

OCTOBRE/NOVEMBRE  
2022

DECEMBRE  
2022

MI-DECEMBRE  
2022

JANVIER  
2022

PRINTEMPS  
2022

**Organisation de l'enquête publique** par le commissaire enquêteur pour une durée d'un mois

Le commissaire enquêteur adresse un **procès-verbal de synthèse des avis** émis par les riverains sur le projet éolien à la société EDPR

EDPR fournit un **mémoire en réponse** aux différentes questions posées par les riverains et le commissaire enquêteur

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), composée de différents services experts, émet un **avis sur le projet**

La préfecture publie l'**arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus** pour le projet éolien des Sceaux

*NB : Ces délais sont données à titre indicatif et peuvent évoluer en fonction du contexte local et des délais d'instruction.*

### EDPR EN FRANCE

+110  
collaborateurs

601 MWV  
en opération  
en 2021

+1 000 000  
personnes  
alimentées en  
usage domestique

### POUR TOUTES QUESTIONS

Chloé Durnerin  
Cheffe de projets éoliens  
06 07 08 10 16  
chloe.durnerin@edp.com  
[www.edpr.com/france](http://www.edpr.com/france)